



CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS

Mardi 18 mai 2021

La Séance est ouverte à 16 h 07, sous la présidence de Madame Marion BAREILLE, Maire du 7^{ème} Secteur de Marseille.

Madame BAREILLE.- Mesdames et Messieurs, chers collègues, je tiens à vous rappeler que, durant la durée de l'urgence sanitaire, le quorum nécessaire à toute réunion des organes délibérants est fixé au tiers des membres, et non plus à la moitié, soit 17 membres.

Nous avons voté, lors du dernier Conseil, la possibilité de faire notre Conseil en visioconférence si les conditions sanitaires n'étaient pas réunies de nouveau. Or, à la veille de la réouverture des terrasses, je pense qu'il était nécessaire que nous nous retrouvions en présentiel.

Je vais demander à notre benjamine, Corinne BERGIN, de procéder à l'appel.

(Madame BERGIN procède à l'appel nominal)

Madame BAREILLE.- Merci, Corinne. J'en profite pour te souhaiter, de la part de toute l'équipe, un joyeux anniversaire et, je te rassure, à 21 ans, tu restes notre benjamine.

Permettez-moi également d'avoir une pensée pour Yohann SOLER, mon Premier Adjoint, qui a eu un grave accident de moto, il y a quelques jours, et qui est absent à ce Conseil aujourd'hui. Nous lui souhaitons un prompt rétablissement, et nous espérons vite le revoir en Mairie avec nous.

Approbation du compte rendu in extenso de la séance du mardi 30 mars 2021.

Madame BAREILLE.- Y a-t-il des observations ? *(Pas d'observation)*

(Adopté à l'unanimité)

Avant de débiter ce Conseil, permettez-moi de prendre la parole quelques minutes.

Le 4 mai dernier, le Ministre de l'Intérieur m'a reçue, à Paris, pour poursuivre le travail du projet de commissariat de police pour notre secteur, que nous portons avec ma majorité.

Il est nécessaire, à mon sens, de redonner quelques chiffres-clés. Nous disposons, à ce jour, de deux postes de police qui réunissent aujourd'hui 22 fonctionnaires

pour 160 000 habitants : 9 fonctionnaires dans le poste de police du 13^{ème} arrondissement, et 13 fonctionnaires dans celui du 14^{ème}.

Vous savez également que les bâtiments sont vétustes dans le 13^{ème} et inadaptés dans le 14^{ème} arrondissement. Avec les difficultés de leur métier, je pense que nous devons nous battre pour qu'ils puissent au moins avoir des lieux de travail et des conditions dignes de ce nom.

Le Ministre m'a validé la création d'un commissariat sur le secteur, qui accueillera trois fois plus de fonctionnaires de police qu'aujourd'hui car, comme vous le savez, nous attendons 100 fonctionnaires par an, sur 3 ans, sur Marseille.

Ce projet sera largement soutenu par Martine VASSAL, à travers le Département.

Je le dis clairement ici : un commissariat à la place de 2 postes de police dans le secteur est une très bonne chose. Mais, je me battraï également pour que chacun de nos arrondissements ait un commissariat.

L'important pour mon équipe et moi-même est d'offrir des conditions de travail dignes pour nos policiers, et bien évidemment d'augmenter leur présence sur le terrain. Et, comme je viens de vous le dire, trois fois plus de fonctionnaires de police à la place de 22 aujourd'hui, cela devrait vite se voir et se ressentir.

Monsieur DARMANIN devrait revenir sur notre secteur d'ici quelques jours pour faire une visite du terrain que la Préfète de Police a envisagée, mais qu'elle souhaite garder confidentielle, à ce stade. Bien évidemment, dès que le projet sera arrêté, je ne manquerai pas de réunir un Conseil extraordinaire pour vous exposer tous les éléments concernant ce dossier majeur pour la transformation de notre secteur.

Je vous remercie. Avant de passer à la lecture des rapports, y a-t-il des interventions ?

Madame D'ANGIO.- Madame le Maire, mes chers collègues, tout d'abord permettez-moi de souhaiter également un bon rétablissement à votre Premier Adjoint. J'espère qu'il va bien.

Je ne reviendrai pas sur les propos que vous venez de tenir ; vous connaissez notre position sur le sujet.

Comme je l'avais fait au dernier Conseil, je me permets de vous interpeller aujourd'hui car il me semble qu'il manque encore, à l'ordre du jour, des rapports qui concernent nos arrondissements, à savoir le rapport n° 53 au Conseil Municipal qui évoque le Musée de la Moto, le rapport n° 45 et le rapport n° 107 qui évoquent la Maison de la Justice et du Droit.

Lors du dernier Conseil d'arrondissements, vous m'expliquiez que la Mairie Centrale ne vous avait pas transmis les rapports dans les délais. C'est quelque chose que l'on n'entendra peut-être pas aujourd'hui parce que vous êtes aussi Conseillère Municipale de Marseille, vous recevez comme nous l'ensemble des rapports au Conseil Municipal, et les trois rapports que je viens de vous citer faisaient partie du premier envoi du Maire de Marseille.

Je voudrais donc comprendre pourquoi certains ne sont pas à l'ordre du jour, alors qu'il me semble important que nous puissions débattre ici de tous les rapports qui concernent notre secteur.

Madame BAREILLE.- Je vous rejoins effectivement, et je viens d'avoir confirmation du Directeur Général des Services : ces rapports ne nous ont pas été envoyés en Mairie, ce qui explique leur absence aujourd'hui.

Madame D'ANGIO.- Vous, vous les avez reçus. Vous auriez pu demander à vos services d'aller les chercher en Mairie.

Madame BAREILLE.- On ne nous les a pas envoyés. On se rapprochera de la Mairie Centrale.

Nous passons à la lecture des rapports.

RAPPORT N° 21-36830-DPJ - 21-025 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DES PARCS ET JARDINS - SERVICE ESPACES VERTS - Rénovation du parc de Font Obscure - Travaux - Premier équipement - 14^{ème} arrondissement - approbation de l'opération et de l'affectation de l'autorisation de programme – Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame MAKHLOUFI.- Madame le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de l'opération de rénovation du parc de Font Obscure, dans le 14^{ème} arrondissement et, dans le cadre de sa réalisation, la validation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Environnement et Espace Urbain pour l'année 2021, à hauteur de 650 000 euros.

Le parc Font Obscure, qui est le plus grand parc des quartiers Nord, a été aménagé par tranches successives depuis les années 70. Aujourd'hui, ce parc est vieillissant, et de nombreuses rénovations s'imposent, notamment concernant l'arrosage automatique, la rénovation de l'escalier central qui est très dégradé, la création d'une nouvelle liaison piétonne et d'un passage PMR, la création d'un nouvel espace vert familial, d'un boulodrome très fortement demandé par les administrés, des plantations de nouveaux arbres en complétant les aires de jeux, tout en remplaçant les agrès sportifs.

Sachant que c'est un parc très fréquenté qui, de surcroît, constitue un poumon vert dans une zone densément peuplée, je vous demande, Madame le Maire, de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci, Madame MAKHLOUFI. Vous avez bien raison de rappeler la beauté de ce parc et la nécessité d'y apporter des investissements.

Y a-t-il des observations ou des prises de parole ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

(Adopté l'unanimité)

Rapport n°21-36877-DECV - 21-026 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE - SERVICE NATURE EN VILLE ECOCITOYENNETE - Gestion d'un jardin familial dans le parc Athéna - 13^{ème} arrondissement - Approbation d'une convention d'occupation et d'usage d'un terrain appartenant au domaine public communal avec l'association "Jardins familiaux du Théâtre Athéna de Château Gombert". (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame MAKHLOUFI.- Il nous est demandé de valider une convention qui met à disposition, pour une durée de 6 ans, un terrain municipal d'une superficie totale de 7 860 mètres carrés, dont 6 050 mètres carrés de terre cultivable, situé sur la parcelle cadastrale identifiée D299 dans le quartier de Château-Gombert, dans le 13^{ème} arrondissement, au profit de l'association Les Jardins Familiaux du Théâtre Athéna de Château-Gombert, qui est gestionnaire du site depuis 2015.

Par cette convention, ladite association pourra mener sur ce terrain des activités de jardinage familial, ainsi que des événements ludiques, pédagogiques ou culturels en lien avec l'environnement.

Cette mise à disposition du domaine public communal est conclue moyennant une redevance de 9 043,57 euros, qui correspond à la valeur locative annuelle du terrain, révisable chaque année suivant le taux de l'indice de référence des loyers.

Au-delà d'être des espaces de production alimentaire, les jardins familiaux sont de véritables vecteurs nécessaires sur notre secteur en matière de rencontres, d'échanges d'expériences et de savoirs et également d'échanges solidaires. C'est pourquoi je vous demande, Madame le Maire, de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci, Madame MAKLOUFI. S'il n'y a pas d'intervention, nous passons au vote.

(Adopté à l'unanimité)

Rapport n° 21-36879-DECV - 21-027 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DU CADRE DE VIE - SERVICE NATURE EN VILLE ECOCITOYENNETE - SERVICE DEVELOPPEMENT DURABLE ET BIODIVERSITE - contrat de partenariat entre la Ville de Marseille et le LABORATOIRE Population environnement développement (LPED) - Aix Marseille Université - Accueil sur un terrain municipal de l'expérimentation du "Parc Urbain des Papillons" menée par le LPED.(Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame MAKHLOUFI.- Il nous est demandé d'entériner le contrat de partenariat conclu avec Aix-Marseille Université pour le compte du laboratoire Population Environnement Développement, qui fixe les modalités d'accueil de l'expérimentation du parc urbain des Papillons gratuitement, pour une durée de 4 ans, sur une friche située dans le domaine municipal Montgolfier, dans le 14^{ème} arrondissement.

Compte tenu des apports positifs fournis par ce dispositif collaboratif de recherche, de formation et de sensibilisation à la biodiversité urbaine, la Ville de Marseille et ce laboratoire souhaitent poursuivre et développer cette expérimentation. Ensemble, ils espèrent élaborer, à partir des données obtenues sur la biodiversité urbaine, des activités d'éducation à l'environnement à destination des publics scolaires marseillais.

Ainsi, le parc des Papillons est utilisable tant par les animateurs municipaux de la ferme pédagogique que par les chercheurs, pour réaliser des animations scolaires.

Cet espace doit être valorisé et peut servir à recevoir des groupes « grand public », à l'occasion de stages de terrain et des actions de formation, mais également à l'occasion de manifestations nationales du type Fête de la Nature, Rendez-vous au jardin ou les Journées du Patrimoine.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- S'il n'y a pas d'observation, nous passons au vote.

(Adopté à l'unanimité)

Rapport n° 21-36888-DEGPC - 21-028 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION ETUDES ET GRANDS PROJETS DE CONSTRUCTION - Aménagement paysagers et sportifs d'accompagnement des ouvrages de la Rocade L2 section Nord - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux travaux – Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame MAKHLOUFI.- Il s'agit de se prononcer sur l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Environnement et Espace Urbain pour l'année 2019, concernant les travaux de réalisation de la plaine des sports et des loisirs dans le 14^{ème} arrondissement, à hauteur de 1 200 000 euros, portant ainsi le montant de l'opération de 7 600 000 euros à 8 800 000 euros.

En effet, lors de l'avancement des études de maîtrise d'œuvre actuellement en phase Projet, sont apparues certaines modifications de prestations, qui sont détaillées dans le corps de la délibération, et dont il convient d'acter les incidences financières.

Pour le financement de cette opération, une subvention de 3 709 458 euros, dans le cadre de la convention ANRU/PNRU, a déjà été attribuée sur la base du montant initial. D'autres subventions seront sollicitées auprès de différentes instances, dont la Métropole, l'ANRU, la Région, le Département ou la CAF.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci. Nous passons au vote.

(Adopté à l'unanimité)

Rapport n° 21-36939-DGUP - 21-029

DIRECTION GENERALE ADJOINTE VILLE DURABLE ET EXPANSION - DIRECTION DE LA SANTE DE LA SOLIDARITE ET DE L'INCLUSION - SERVICE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DES HANDICAPES - Attribution de subventions aux associations et établissements développant des projets de santé publique - Hors Libéralité - Budget primitif 2021 - 1ère répartition. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Madame AYCARD.- Ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations et établissements intervenant dans le champ de la santé publique, dans le cadre d'une première répartition concernant l'année 2021.

Sur un montant global de 62 500 euros, notre secteur est concerné par : Réseau 13 - Centre social - Bâtiment N - HLM Frais Vallon, « Femme : mon corps, ma vie, ma liberté 2021 », pour un montant de 6 000 euros.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur BENFERS.- Madame le Maire, mes chers collègues, j'en profite pour vous dire que je vais voter pour, et avec beaucoup d'enthousiasme. Je voulais saluer le travail que fait Réseau 13 sur Frais Vallon, et surtout sur l'ensemble du bassin de La Rose.

Une association, comme il nous en manque beaucoup, qui est à l'écoute de toutes les personnes en détresse et surtout en difficulté, qui sont touchées par le fléau de la maladie, de la dépendance aux drogues et produits illicites. Ils font un travail formidable, ils ont un public très difficile, et j'en profite pour saluer leur œuvre.

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur BENFERS. Vous avez raison de souligner le travail fait par nos associations sur le secteur. Nous passons au vote.

(Adopté à l'unanimité des votants - Abstention du groupe Retrouvons Marseille)

Rapport n° 21-36812-DASA - 21-030 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - Approbation de la convention de partenariat entre la Ville de Marseille et les Associations Action Bomayé et Force des Mixités dans le cadre de l'évènement « La dictée pour tous » 2021. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Monsieur GALTIER.- Madame le Maire, chers collègues, nous traitons d'un rapport sur la convention de partenariat entre la Ville de Marseille et les associations Action Bomayé et Force des Mixités. C'est un évènement qui s'appelle « La dictée pour tous », qui aura lieu en 2021, et il s'agit d'un avantage en nature, sous forme de collation valorisée à hauteur de 2 500 euros.

Cette année, la finale du championnat des dictées géantes 2021 se tiendra à Marseille. Désireuse de s'associer à cet évènement, qui est un facteur d'intégration et de lien social, la Ville de Marseille apportera une aide administrative technique et sera l'interface avec les services techniques de la Ville de Marseille et de la Métropole pour offrir cette collation.

Madame le Maire, je vous demande donc de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur GALTIER.

Monsieur BENFERS.- Madame le Maire, mes chers collègues, une nouvelle fois, c'est pour saluer cette initiative et cette action qui valorisent notre ville, et pour vous signaler qu'au niveau de la Mairie Centrale, il y a une réflexion qui est portée pour que cette finale ait lieu dans un lieu très symbolique de la ville, pourquoi pas l'Opéra ou un tout autre lieu qui mettra en avant cette action.

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur BENFERS. Je mets aux voix.

(Adopté à l'unanimité des votants - Abstention du groupe Retrouvons Marseille)

Rapport n° 21-36840-DTBN - 21-031 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD - Restructuration et extension du groupe scolaire la Batarelle, 38, rue de Lissandre - 14ème arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux – Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Monsieur GALTIER.- Madame le Maire, chers collègues, nous sommes consultés pour débattre de l'augmentation de l'affectation d'une autorisation de programme.

Il s'agit de la Mission Vie Scolaire, Crèches et Jeunesse, année 2016, et elle nous intéresse parce qu'elle concerne les études et les travaux relatifs à la restructuration et à l'extension du groupe scolaire La Batarelle, et ce à hauteur d'une somme de 820 000 euros. L'ensemble de l'opération serait donc porté de 2 170 000 euros à 2 990 000 euros.

Il s'agit de procéder au réaménagement des locaux du self, laissés libres, afin de les dédier à la maternelle.

Par ailleurs, lors de la réalisation des travaux d'aménagement de l'ancien CHU, des sujétions imprévues sont apparues qu'il convient donc de réparer. Il s'avère nécessaire de prendre en compte la réalisation d'une couverture sur la communication pour les personnes à mobilité réduite entre l'ancien CHU et l'école élémentaire.

Pour le financement de cette opération, des subventions sont sollicitées auprès des différents partenaires de la Ville de Marseille, notamment auprès du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

Je vous demande, Madame le Maire, de bien vouloir mettre aux voix ce rapport.

Madame D'ANGIO.- C'est un dossier qui me tient particulièrement à cœur, pour lequel nous nous sommes beaucoup investis durant le précédent mandat. Je regrette, sur ce rapport, que plus de 4 ans après les travaux ne soient toujours pas réalisés. Il aura fallu attendre 4 ans pour encore voter une augmentation d'autorisation de programme pour porter l'opération à plus de 2 millions d'euros.

Je suis ravie que cette opération voie enfin le jour, mais la question est : quand est-ce que cette opération sera définitivement terminée ?

Je m'adresse peut-être aux Elus de la majorité de la Ville de Marseille pour savoir s'ils ont plus d'informations. Je poserai aussi la question en commission. Je pense que, pour les enfants qui fréquentent cette école, pour les enseignants et le personnel municipal, il est plus qu'urgent que ces travaux soient enfin terminés.

Madame BAREILLE.- Tout à fait. Je ne sais pas si Monsieur BENFERS ou Monsieur BOSQ ont des éléments sur ce rapport. Non ? Nous verrons cela vendredi. Nous passons au vote.

(Adopté à l'unanimité)

Rapport n° 21-36843-DTBN - 21-032 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE ARCHITECTURE ET VALORISATION DES EQUIPEMENTS - DIRECTION TERRITORIALE DES BATIMENTS NORD - Tennis Club de Château Gombert - Création d'un club house et de vestiaires, 89, rue Paul Langevin - 13ème arrondissement - Approbation de l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme relative aux études et travaux – Financement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Monsieur OHANESSIAN.- Sur ce rapport, nous devons nous concerter sur l'augmentation de l'affectation de l'autorisation de programme Mission Sport Nautisme et Plages, année 2019, concernant des études et travaux relatifs à la création de vestiaires et d'un club-house au Tennis Club de Château-Gombert, à hauteur de 150 000 euros, portant ainsi le coût de l'opération de 411 000 euros à 561 000 euros.

En effet, durant les travaux de démolition intérieure, la quantité de matériaux contenant de l'amiante s'est révélée plus importante que prévu, entraînant un surcoût des

travaux de désamiantage. De ce fait, le budget alloué à l'opération globale s'avère insuffisant pour achever les travaux.

Cet équipement est actuellement en gestion en Mairie de Secteur, et nous espérons qu'il le restera. Nous tenons également à remercier Martine VASSAL et le Département pour le financement de ces travaux.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur OHANESSIAN. Y a-t-il des prises de parole ?

Monsieur BOSQ.- Juste pour se féliciter de cet équipement qui était manquant au niveau de Château-Gombert. Monsieur l'Adjoint a remercié Madame VASSAL, je pense qu'il aurait peut-être mieux fait de remercier Monsieur Richard MIRON qui en était l'instigateur. On a tendance, dans le milieu politique, à oublier rapidement les gens, malgré le travail qu'ils ont pu y faire. C'était quelque part un renvoi d'ascenseur, mais aussi remercier Sébastien JIBRAYEL qui a permis de faire voter cette extension de budget de 150 000 euros. Il est dommage que les techniciens ne s'aperçoivent pas avant, lorsqu'ils font les devis, de ce genre de problèmes.

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur BOSQ. Effectivement, mais il est également dommage de ne pas avoir cité le Département dans le rapport. Nous passons au vote.

(Adopté à l'unanimité)

Rapport n° 21-36855-DASA - 21-033 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions à des associations oeuvrant en faveur du Bel Age - 1ère répartition 2021. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Monsieur OHANESSIAN.- Ce rapport a pour objet l'attribution de subventions à des associations oeuvrant en faveur du bel âge, dans le cadre d'une première répartition 2021.

Sur un montant global de 30 300 euros, notre secteur est concerné par : Culture Evasion Saint-Just, pour un montant de 2 500 euros, et Association Femmes Familles Font-Vert, pour un montant de 1 000 euros.

Je saisis l'opportunité de ce rapport pour saluer l'action importante et reconnue de tous menée par l'association Femmes Familles Font-Vert. Et ainsi, Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame D'ANGIO.- Ma question porte sur ce rapport, et surtout sur le suivant. Comme ce sont des subventions aux associations, bien sûr nous voterons favorablement ce rapport et le versement à ces deux associations, mais j'aimerais avoir des explications sur le calcul des montants. Pourquoi telle association a tel montant ? Je sais qu'elles font des demandes de montant, mais du coup, sur le rapport suivant, par exemple, Colinéo a demandé un peu plus que ce qui lui est proposé, pour un achat d'unités centrales, et elle n'obtient que 1 500 euros. Je m'interroge, et j'interroge la Mairie Centrale pour savoir comment sont faits ces choix.

Monsieur BENFERS.- Madame le Maire, chers collègues, je ne suis pas porteur de la délégation, je ne pourrai pas vous répondre précisément, mais je vais prendre un cas particulier, celui de l'association Femmes Familles Font-Vert. C'est une association qui fait un travail conséquent et qui est historique sur le territoire du 14^{ème} arrondissement. Précédemment, elle recevait pratiquement zéro euro. Aujourd'hui, elle reçoit en totalité 4 000 euros. C'est un bon début. Mais, 4 000 euros par rapport au travail qu'ils accomplissent sur le territoire, l'impact qu'ils ont sur les familles et surtout sur les enfants, la génération à venir, cela me semble dérisoire.

Sur la répartition du budget, je vous rejoins, ce n'est jamais assez, mais les choses vont dans le bon sens. Et je le dis une nouvelle fois, et maintes fois encore : si vous êtes mécontents ou si vous voulez mettre en avant une association sur le territoire, n'hésitez pas, si à la Mairie centrale vous n'avez pas satisfaction, de passer par nous ; on se fera fort de faire entendre vos doléances.

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur BENFERS. Nous passons au vote.

(Adopté à l'unanimité)

Rapport n° 21-36856-DASA - 21-034 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Attribution de subventions d'équipement à diverses associations - 1ère répartition 2021. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Monsieur OHANESSIAN.- Avant de passer au rapport, le Conseiller d'arrondissements que je suis, délégué à la vie associative, souhaite souligner et vous remercier, Madame le Maire, pour tous les efforts faits en direction de la vie associative et toutes les associations dans le secteur. On était en réunion, il y a une heure encore, avec certaines associations et elles vous remercient.

Ce rapport a pour objet l'approbation d'attribution de subventions d'équipement à diverses associations, dans le cadre d'une première répartition concernant l'année 2021.

Sur un montant global de 29 500 euros, notre secteur est concerné par :

- Colinéo : 1 500 euros, avec 5 unités centrales, un ordinateur portable, 5 souris et 5 claviers ;

- Association Femmes Familles Font-Vert – effectivement, cette association fait un travail remarquable : 3 000 euros, pour des armoires, caissons de bureau, chaises et une table pliante.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci. Nous passons au vote.

(Adopté à l'unanimité)

Rapport n° 21-36895-DPE - 21-035 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE LA PETITE ENFANCE - Subventions à des associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance - Adoption d'une convention de fonctionnement avec l'association la Maison

de la famille des Bouches-du-Rhône - Paiement à l'association d'un acompte sur subvention à valoir sur les crédits de l'exercice 2021. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Monsieur OHANESSIAN.- Ce rapport a pour objet l'approbation de la convention 2021 conclue avec l'association Maison de la Famille des Bouches-du-Rhône, dont le siège social se trouve 141 avenue des Chutes-Lavie, dans le 13^{ème} arrondissement, à la suite du changement de leur président, en début d'année.

Par ailleurs, dans le cadre d'un acompte sur le budget 2021, et sur un montant global de 324 960 euros, il nous est demandé de valider l'attribution de subventions à Maison de la Famille des Bouches-du-Rhône, qui conduit plusieurs actions dans le domaine de la petite enfance. Notre secteur est concerné par Maison de la Famille des Bouches-du-Rhône, équipement Les Griottes, pour un acompte pour 2021 de 48 240 euros, et pour Les Cigalons, d'un montant de 46 800 euros.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix.

Monsieur BENFERS.- Madame le Maire, chers collègues, excusez-moi de jouer encore le mauvais garçon puisque votre Adjoint souligne les efforts et le travail qui est fait envers nos associations locales, je salue aussi le vôtre, mais je m'inquiète une fois de plus – cela fait plusieurs fois que je tire la sonnette d'alarme -, en amont de ce que vous validez ou pas, Madame le Maire, je suis en train de vous expliquer qu'aujourd'hui, des associations sont en souffrance et qu'elles ne comprennent pas - comme Madame D'ANGIO s'interrogeait sur les montants alloués à certaines associations - pourquoi elles n'ont pas gain de cause sur leurs demandes de locaux ou autres vis-à-vis de vos services et vis-à-vis de votre Adjoint à la délégation.

Pour cela, il serait judicieux de répondre, même si c'est négatif, et de donner les raisons pour lesquelles ils n'ont pas satisfaction. Je le signale, il ne faut pas m'en vouloir, mais j'ai du mal à garder ma langue dans ma bouche.

Madame BAREILLE.- Je suis assez surprise car nous répondons à toutes les demandes que nous recevons. Que ces associations n'hésitent pas à revenir vers nous. N'hésitez pas aussi à nous faire suivre les demandes que vous pouvez recevoir et qui n'auraient pas reçu de réponse de notre part. Je suis assez surprise parce que nous traitons tous les habitants, les administrés, les associations de la même manière sur ce secteur. N'hésitez pas à nous en faire part, si vous observez des anomalies.

Monsieur BENFERS.- Je le ferai de manière plus protocolaire, la prochaine fois. Je vous remercie.

Monsieur OHANESSIAN.- Tout d'abord, je ne suis pas Adjoint, je suis Conseiller d'arrondissements délégué à la vie associative. Je suis assez surpris parce que, depuis le début du mandat, nous avons reçu toutes les demandes et toutes les associations individuellement. Nous avons essayé de les intégrer à tous les centres d'animation. Je remercie d'ailleurs tous les directeurs des centres d'animation qui ouvrent leurs portes et qui travaillent ardemment pour les recevoir. Qui plus est, je voudrais citer Madame Chantal PIOMBINO qui fait un travail remarquable avec les associations et qui s'occupe de faire les conventions dans les règles de l'art. A ma connaissance, il n'y a pas eu d'association que nous n'avons pas reçue. Si cela a été le cas, je serai très heureux de pouvoir réparer cela avec plaisir, de les recevoir et de faire en sorte qu'elles soient reçues dans les centres d'animation.

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur OHANESSIAN. Nous passons au vote.

(Adopté à l'unanimité)

Rapport n° 21-36817-DASA - 21-037 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Approbation de l'avenant n°3 à la convention de délégation de service public n°18/0445 relative à l'animation et à la gestion de la Maison Pour Tous Les Olives/La Marie. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Monsieur OHANESSIAN.- Ce rapport concerne l'approbation de l'avenant n° 3 à la convention de délégation de service public n° 18/0445 conclue entre la Ville de Marseille et l'association Synergie Family, relative à l'animation et à la gestion de la Maison Pour Tous Les Olives/La Marie, sise 85 avenue des Poilus, 13^{ème} arrondissement.

Pour répondre aux besoins des usagers et des salariés, la Ville de Marseille souhaite étendre les locaux de cette Maison Pour Tous par l'ajout d'une petite partie du rez-de-chaussée et du premier étage, qui se sont récemment libérés, d'une surface de 68 mètres carrés.

Toutefois, d'après nos renseignements, l'extension n'a pas directement vocation à profiter aux usagers, mais à installer plus confortablement l'association délégataire qui intervient – il convient de le rappeler - comme un lieu intergénérationnel. Cette modification de superficie n'impacte pas l'économie générale du contrat, cependant nous regrettons qu'un CIQ soit privé de son local. Les CIQ ont un rôle essentiel auprès des habitants du secteur, et ils sont pour nous des interlocuteurs privilégiés.

Nous espérons que la Mairie Centrale trouvera très rapidement une solution pour attribuer un local à ce CIQ. C'est la raison pour laquelle, Madame le Maire, nous nous abstiendrons sur ce rapport.

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur OHANESSIAN. Y a-t-il des observations, des prises de parole ? Nous passons au vote.

(Adopté à l'unanimité des votants – Abstention des groupes Une Volonté pour Marseille et Retrouvons Marseille)

Rapport n° 21-36784-DS - 21-038 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS – direction des sports - Attribution de subventions aux associations sportives – 2ème répartition 2021 – Approbation de conventions – Budget primitif 2021 (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 15 jours).

Monsieur OHANESSIAN.- Sur un montant global de 574 500 euros, notre secteur est concerné par :

- Bougez avec la GV : 1 500 euros,
- Burel Football Club : 12 000 euros,
- Treize B Ballin : 15 000 euros.

Ces trois associations méritent amplement d'être subventionnées.

Concernant l'association Bougez avec la GV, conventionnée Mairie de Secteur, plus précisément sur le centre d'animation de Bon Secours, elle est très active sur le 13-14.

Pour le Club de Football du Burel, incontestable dans notre secteur, ayant même un contrat de partenariat avec l'Olympique de Marseille pour les jeunes recrues, ce club reconnu organisait, il y a quelque temps, un tournoi national de foot où le Service des Sports était partenaire.

Quant à l'association Treize B Ballin, c'est un club de basket organisateur d'un grand tournoi de basket national, bien structurée, qui fédère beaucoup de personnes du secteur et d'ailleurs, dont des professionnels.

Madame le Maire, je vous demande de mettre ce rapport aux voix, en faveur duquel nous nous prononcerons favorablement.

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur OHANESSIAN. Nous passons au vote.

(Adopté à l'unanimité)

Rapport n° 21-36732-DU – 21-039 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DE L'URBANISME, DU FONCIER ET DU PATRIMOINE – DIRECTION DE L'URBANISME – Instauration de l'EXIGENCE DU PERMIS DE DÉMOLIR EN APPLICATION DE L'ARTICLE I.421-3 DU CODE DE L'URBANISME SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE MARSEILLE (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 8 jours).

Madame MAKHLOUFI.- Madame le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de l'instauration d'un permis de démolir sur l'ensemble du territoire de la commune de Marseille, pour tous travaux ayant pour objet de démolir ou rendre inutilisable tout ou partie d'une construction, et ce – je cite - *afin de contribuer à protéger efficacement notre patrimoine et paysages dans son acception la plus large.*

Jusqu'à présent, la loi de simplification a permis aux communes de ne plus exiger ce permis, sauf dans les cas suivants : dans le périmètre des secteurs protégés au titre des monuments historiques, dans le périmètre d'une opération de restauration immobilière, dans les zones de protection du patrimoine architectural urbain, pour les sites classés et en instance de classement.

Tous les éléments patrimoniaux sont d'ores et déjà recensés au PLUi, et à mon sens, la généralisation de ce permis sur du bâti et du non-bâti qui n'a pas vocation à entrer dans les critères précédemment évoqués, vient complexifier et alourdir les démarches administratives pour les demandeurs et pour les agents en charge de l'instruction de ces permis.

En ce sens, Madame le Maire, je vous demande de nous abstenir sur ce rapport.

Madame BAREILLE.- Merci, Madame MAKHLOUFI. Y a-t-il des prises de parole ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

(Adopté à l'unanimité des votants - Abstention du groupe Une Volonté pour Marseille)

Rapport n° 21-36911-DGASP – 21-040 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES DE PROXIMITE - Adaptation des formulaires d'état civil aux évolutions du droit de la famille et de la diversité des familles marseillaises et définition de procédures communes aux officiers d'état civil de la Ville de Marseille – Mise en place d'une mission transverse. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 8 jours).

Madame BENKEDIA.- Ce rapport a pour objet l'approbation de la création d'une mission ayant pour objectif d'actualiser l'ensemble des formulaires d'état-civil en circulation dans le service de la Ville de Marseille, au regard des dernières évolutions législatives en matière de droit des familles, de formaliser et d'harmoniser les procédures d'état-civil appliquées par l'officier d'état-civil, le but étant d'adapter les formulaires d'état-civil à la loi du 17 mai 2013.

Pour rappel, cette loi, plus communément appelée la loi pour le mariage pour tous ou la loi Taubira, ouvre le mariage et l'adoption aux couples de même sexe, et à la volonté de reconnaître l'ensemble des familles françaises dans leur diversité, mais également d'intégrer les modifications liées au nom d'usage des époux et d'ordre d'apparition des époux dans les dossiers de mariage.

Cette cellule sera composée de représentants d'officiers d'état-civil ou experts issus des huit Mairies de Secteur, du Service d'Etat-Civil de la Mairie centrale et des Archives Municipales.

A titre personnel, je me réjouis que notre groupe puisse donner un avis favorable à la modernisation des procédures d'état-civil. Et en ce sens, Madame le Maire, je vous propose de donner un avis favorable pour ce rapport.

Madame BAREILLE.- Merci, Madame BENKEDIA. Y a-t-il des prises de parole ? S'il n'y en a pas, nous passons au vote.

(Adopté à la majorité des votants – Vote contre du groupe Retrouvons Marseille)

Rapport n° 21-36806-DAC – 21-041 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE - Approbation d'une 3ème répartition aux associations culturelles au titre des subventions 2021 - Approbation des conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 6 jours).

Monsieur YATSOU.- Madame le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations culturelles, dans le cadre d'une troisième répartition concernant l'année 2021.

Sur un montant global de 1 409 600 euros, notre secteur est concerné par 14 000 euros pour l'Association de Promotion de l'Espace Culturel de la Busserine, et 16 500 euros pour le Roudelet Felibren

Ce sont deux structures que nous connaissons bien sur notre secteur et que nous suivons.

L'Association pour la Promotion de l'Espace Culturel Busserine est un partenaire important de l'espace culturel qui s'est implanté en 1992 et qui poursuit ses missions d'animation culturelle dans les quartiers de notre secteur. Jusqu'à récemment, la collaboration avec l'ECB se faisait sous forme de partenariat et nous avons clarifié la relation en mettant en place une convention d'occupation des locaux, ce qui n'empêche pas une collaboration étroite entre les deux structures.

J'ai pris contact avec les deux structures, en particulier avec l'APECB qui se réjouit que la Ville de Marseille et le Département poursuivent leurs financements, avec le soutien de notre Mairie de Secteur, surtout après une période difficile de Covid qui a permis à beaucoup d'associations de survivre plutôt que de vivre. L'APECB reprendra très bientôt ses activités avec six dates de guinguettes déjà positionnées en juillet, ainsi qu'un spectacle dans le cadre du Printemps de la Danse, en partenariat avec le ZEF. Il y aura, en plus, des ateliers de pratiques musicales en juillet, qui seront cofinancés par notre Mairie de Secteur, et en faveur des enfants de notre secteur.

Quant au Roudelet Felibren de Château-Gombert, il s'agit d'une association bien connue, qui œuvre depuis 1927 pour la promotion des traditions populaires provençales. La structure a réussi à traverser cette période difficile grâce au financement du Département et de la Ville. Et notre Mairie de Secteur se réjouit d'avoir sur son territoire une telle institution. Je peux vous annoncer une date pour le Festival international du Folklore de Château-Gombert, en Mairie de Secteur, le 7 juillet 2021, ainsi qu'une représentation théâtrale au Roudelet Felibren, en octobre, financée par le Département.

J'en profite pour vous féliciter, Madame le Maire, ainsi que toute notre équipe et tous nos services pour le soutien qui a été donné, pendant toute cette période difficile, aux structures culturelles de notre secteur, dans le cadre de notre programmation, qui était freinée largement par le Covid, mais qui va bientôt se déployer.

Ainsi, Madame le Maire, je vous demande de mettre le rapport aux voix en faveur duquel nous nous prononçons très favorablement.

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur YATSOU pour tous ces éléments et, bien évidemment, nous avons hâte de reprendre une vie normale et toutes ces manifestations culturelles.

Monsieur BENFERS.- Madame le Maire, chers collègues, j'avais une question et j'ai eu la réponse, à travers la présentation de Monsieur l'Adjoint, sur les guinguettes de l'Espace Culturel de la Busserine. C'est une très bonne nouvelle pour notre secteur qui a été en souffrance ces dernières années. J'ai entendu dire qu'il n'y avait pas de budget pour que ces fêtes-là, à l'instar des bals du passé, puissent revivre. Je voulais saluer cela. Au départ, je voulais poser la question, j'ai la réponse, et je vous remercie tous. Je ne sais pas si cela a été le concours du 13-14 qui a fait cela, mais dans tous les cas, je salue cette décision. C'est cette bonne nouvelle pour les guinguettes à venir.

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur BENFERS. Nous passons au vote.

(Adopté à l'unanimité)

Rapport n° 21-36798-DAC – 21-042 7S

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MER CULTURE ET SPORTS - DIRECTION DE L'ACTION CULTURELLE – Approbation d'une 3ème répartition au titre des subventions 2021 aux associations et organismes culturels - Approbation des conventions et avenants aux conventions de subventionnement conclues entre la Ville de Marseille et diverses associations ou organismes (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 6 jours).

Monsieur YATSOU.- Chers collègues, ce dernier rapport a pour objet l'approbation de l'attribution de subventions à des associations et organismes culturels, dans le cadre d'une troisième répartition pour l'année 2021.

Sur un montant global de 1 669 500 euros, notre secteur est concerné par 182 000 euros pour le ZEF, le Théâtre du Merlan.

Nous notons le montant important de subvention accordé au ZEF qui est une scène nationale. Cette structure d'envergure nationale a également eu à traverser une période difficile de plus d'une année, avec une programmation réduite à néant. Le lieu a été d'ailleurs le siège d'une occupation par des intermittents, depuis des mois, revendiquant leurs droits et dénonçant l'accentuation de leur précarité depuis le début de la crise sanitaire.

Je rappelle que c'est un lieu culturel essentiel sur notre secteur, que nous suivons avec intérêt et que nous soutenons annuellement. Nous donnons un avis favorable pour ce rapport que je vous demande, Madame le Maire de mettre aux voix.

Madame BAREILLE.- Merci, Monsieur YATSOU. Nous passons au vote.

(Adopté à l'unanimité)

Avant de clôturer cette séance, permettez-moi de remercier tous les agents de la Mairie qui ont permis de tenir ce Conseil, ainsi que les Elus de la majorité pour la présentation de ces rapports qui nécessite toujours un travail important. Merci à tous et passez une bonne journée.

(La séance du Conseil d'Arrondissements est levée à 16 h 53 par Mme Marion BAREILLE, Maire du 7^{ème} Secteur)